

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
26 avril 2018**

Présidence : M. Sébastien Deriaz

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 605/18 relatif à la transformation des locaux de la rue des Remparts 6, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation, tels que décrits dans le préavis.
- Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 400'000.- TTC. Le compte n° 9143.10 est ouvert au bilan à cet effet.
- Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article 4 : d'amortir cet investissement net, par le compte n° 3511.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

Ainsi délibéré en séance du 26 avril 2018.

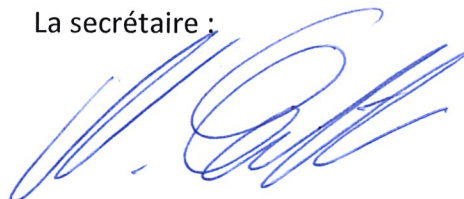
Le Président :



Sébastien Deriaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich